

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 9 juillet 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19 Absents : 08 Procurations : 05

Sous la Présidence de M. René LACOGNE, Maire.

Membres présents : M. Adrien GASSER – Mme Christine LATOURNERIE – M. Jean-Michel VALENTIN – Mme Sylvie REEB – Mme Christine KOCHER – M. Jean-Paul MEYER, adjoints

M. Raymond VINCENT – M. Jean-François REJOU – M. Alain BUEB – Mme Francine PUTHOD – M. Martial BELLON – Mme Corinne RIFF-SCHAAL – M. Michaël GARNIER – Mme Valérie RUFFENACH – M. Louis LINDNER – Mme Marlène HUSSER-SCHAAL – Mme Danièle SENDEL – M. Luc LABOUREUR.

Membres absents excusés : M. Rémy WALTER, procuration à Mme Christine LATOURNERIE – Mme M-Jeanne BARTH, procuration à Mme S. REEB – Mme Elisabeth PETIT – Mme Anne PONTON, procuration à M. Alain BUEB – Mme Isabelle SCHLENCKER – M. Georges DELORME, procuration à Mme Christine KOCHER – M. Sébastien MEHL, procuration à M. A. GASSER – Mme Sonya DIETSCH.

L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. du C.M. du 9 mai 2012.
2. PADD.
3. Dissolution SICASSO.
4. Création d'une épicerie sociale sur le canton de Geispolsheim.
5. Convention constitutive d'un groupement de commande : travaux bureau de poste.
6. Demande de subvention européenne pour la rénovation du bâtiment communal sis 17 rue de Lyon à Fegersheim.
7. Vente de parcelles 556 et 559 de la section 19.
8. Café Charlotte.
9. Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation mise en concurrence par le Centre de Gestion.
10. Subvention exceptionnelle CES « école de cirque ».
11. KM Solidarité.
12. Projet d'établissement de l'école de musique et de danse municipale « Charles Beck ».
13. Modification du règlement de l'École de musique et de danse municipale « Charles Beck ».
14. Vente de 3 Hautbois.
15. Rue du Bosquet : abattage d'arbres.

Points d'informations.

16. Situation financière de la commune.
17. Droits d'occupation des sols.
18. Syndicat mixte des cours d'eau bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer – Rapport d'activité 2011.
19. SDEA : rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
20. Information points CUS
21. Informations du Maire.
22. Questions écrites.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 9 juillet 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19	Absents : 08 Procurations : 05

Avant d'entamer l'Ordre du Jour, M. le Maire informe du retrait du point 2 « PADD » suite à la demande expresse de M. Jacques BIGOT, Président de la CUS, afin de garantir une équité de concertations et de délibérations entre les 28 communes de la CUS dans le cadre de l'élaboration du PLU Communautaire.

1. Approbation du P.V. du C.M. du 9 mai 2012.

Le P.V. est approuvé **à l'unanimité.**

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 9 juillet 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19	Absents : 08 Procurations : 05

2. PADD

Ce point a été retiré de l'ODJ suite à la demande expresse de la CUS, comme indiqué en introduction du conseil municipal.

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 9 juillet 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 19

Absents : 08

Procurations : 05

3. Dissolution SICASSO.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23/12/2011 portant actualisation et extension des compétences de la Communauté Urbaine de Strasbourg, lesquelles incluant dorénavant « l'aménagement numérique du territoire, établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications et fournitures de services aux utilisateurs finals », conformément à l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les dispositions du CGCT, en particulier l'article L5212-33, qui prévoient la dissolution de plein droit des syndicats de communes en cas de transfert de l'intégralité des compétences, applicables en l'espèce au SIVU dénommé SICASSO,

Vu la délibération du Comité Syndical du SICASSO en date du 13/03/12 qui, estimant réunies les conditions visées par l'article susvisé, approuve la dissolution du syndicat ainsi que notamment les modalités financières de répartition de l'actif,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Approuve la délibération du Comité Syndical du SICASSO en date du 13/03/12 qui prévoit la dissolution du SIVU ainsi que les modalités notamment financières de sa liquidation, **Mandate** le Maire pour accomplir toutes les formalités utiles à la présente délibération.

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSCHEIM**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du lundi 9 juillet 2012 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 19

Absents : 08

Procurations : 05

4. Création d'une épicerie sociale

Suite à l'augmentation de la précarité et de difficultés économiques et financières d'un certain nombre de familles, il est envisagé de créer une épicerie sociale pour l'ensemble des communes membres du Canton de Geispolsheim.

L'idée conductrice d'une épicerie sociale consiste à procéder à un accompagnement des personnes en difficultés pour leur permettre d'acheter des produits essentiellement alimentaires et d'hygiène à raison environ de 10 % du prix réel du panier et avec la différence ainsi économisée de payer leurs dettes ou de financer des dépenses obligatoires. Les personnes accueillies au sein de l'épicerie sociale, après décision d'une commission, seraient également tenues de participer à des ateliers pratiques dont le but est de favoriser le contact et d'entretenir le lien social ainsi qu'un suivi des personnes aidées. Par ailleurs, il est précisé que cette épicerie ne se substitue pas au dispositif d'aides existant à travers notamment les Centre Communaux d'Action Sociale, les assistantes sociales du Conseil Général, des autres associations d'aides aux particuliers mais constitue bien un complément et un soutien supplémentaire.

Afin de mutualiser les dépenses inhérentes à cette création, il est proposé d'une part de faire appel à Caritas Alsace pour gérer globalement l'épicerie (location d'un local, recrutement de personnel, gestion de l'épicerie, ...). Les communes du canton souhaitant rejoindre ce projet participeraient sous forme de subvention à verser à Caritas Alsace après que cette dernière ait présenté un budget annuel. Chaque commune participerait en fonction de son nombre d'habitants selon le chiffre de population au 1^{er} janvier 2012.

Le budget prévisionnel pour la création de l'épicerie sociale du Canton de Geispolsheim tel que proposé par Caritas Alsace fait apparaître :

- un budget d'investissement d'un montant total de 25 000,- € dont 4 500,- € à la charge des communes partenaires

Commune	Nombre d'habitants	Part communale en €
Blaesheim	1292	198,35€
Duppigheim	1568	240,72€
Entzheim	1789	274,65€
Eschau	4870	747,65€
Fegersheim	5378	825,63€
Geispolsheim	7114	1 092,15€
Kolbsheim	826	126,81€
Lipsheim	2538	389,64€
Plobsheim	3937	604,41€
Canton	29312	4500€

Données : INSEE au 01/01/2012

4. Création d'une épicerie sociale –suite -

- un budget de fonctionnement d'un montant de 155 600,- € dont 30 000,- € à la charge des communes partenaires

Commune	Nombre d'habitants	Part annuelle en €		Part de sept. à déc. 2012 (4/12) en €	
		Part communale	Part par habitant	Part communale	Part par habitant
Blaesheim	1 292	1 322 €	1,0235	441 €	0,3412
Duppigheim	1 568	1 605 €	1,0235	535 €	0,3412
Entzheim	1 789	1 831 €	1,0235	610 €	0,3412
Eschau	4 870	4 984 €	1,0235	1 661 €	0,3412
Fegersheim	5 378	5 504 €	1,0235	1 835 €	0,3412
Geispolsheim	7 114	7 281 €	1,0235	2 427 €	0,3412
Kolbsheim	826	845 €	1,0235	282 €	0,3412
Lipsheim	2 538	2 598 €	1,0235	866 €	0,3412
Plobsheim	3 937	4 029 €	1,0235	1 343 €	0,3412
Canton	29 312	30 000 €	1,0235	10 000 €	0,3412

Données : INSEE au 01/01/2012

Il est précisé que le budget d'investissement est nécessaire à la création de l'épicerie sociale et que le budget de fonctionnement sera reconduit chaque année sur proposition de Caritas Alsace. Pour l'année 2012, le budget de fonctionnement doit être divisé en 4/12 dans la mesure où l'épicerie sociale ne sera opérationnelle qu'à partir du mois de septembre 2012.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de valider le principe de la création d'une épicerie sociale sur le Canton de Geispolsheim, de fixer les modalités de principe du financement et d'arrêter la répartition par commune pour l'année 2012.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de budget prévisionnel transmis par Caritas Alsace en vue de la création d'une épicerie sociale sur la Canton de Geispolsheim,

Considérant les réunions qui se sont tenues les 13 mars et 23 avril 2012 avec l'ensemble des communes formant le canton de Geispolsheim,

VU l'avis des Commissions Réunies en date du 21 mai 2012,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Décide de la création d'une épicerie sociale sur le canton de Geispolsheim dont la gestion serait confiée à Caritas Alsace,

S'engage pour le dernier trimestre 2012,

Précise que le budget annuel de fonctionnement de l'épicerie sociale sera proposé chaque année par Caritas Alsace et faisant notamment apparaître le montant à la charge des communes du canton partenaires,

Arrête la participation annuelle de chaque commune en fonction du nombre d'habitants fixé par l'INSEE au 1^{er} janvier 2012,

Fixe ainsi le montant de participation au titre du budget de fonctionnement pour l'année 2012 de chaque commune selon le tableau ci-dessous :

4. Création d'une épicerie sociale –suite -

Commune	Nombre d'habitants	Part annuelle en €		Part de sept. à déc. 2012 (4/12) en €	
		Part communale	Part par habitant	Part communale	Part par habitant
Blaesheim	1 292	1 322 €	1,0235	441 €	0,3412
Duppigheim	1 568	1 605 €	1,0235	535 €	0,3412
Entzheim	1 789	1 831 €	1,0235	610 €	0,3412
Eschau	4 870	4 984 €	1,0235	1 661 €	0,3412
Fegersheim	5 378	5 504 €	1,0235	1 835 €	0,3412
Geispolsheim	7 114	7 281 €	1,0235	2 427 €	0,3412
Kolbsheim	826	845 €	1,0235	282 €	0,3412
Lipsheim	2 538	2 598 €	1,0235	866 €	0,3412
Plobsheim	3 937	4 029 €	1,0235	1 343 €	0,3412
Canton	29 312	30 000 €	1,0235	10 000 €	0,3412

Données : INSEE au 01/01/2012

Fixe ainsi le montant de participation au titre du budget d'investissement pour la création de l'épicerie sociale de chaque commune selon le tableau ci-dessous :

Commune	Nombre d'habitants	Part communale en €
Blaesheim	1292	198,35€
Duppigheim	1568	240,72€
Entzheim	1789	274,65€
Eschau	4870	747,65€
Fegersheim	5378	825,63€
Geispolsheim	7114	1 092,15€
Kolbsheim	826	126,81€
Lipsheim	2538	389,64€
Plobsheim	3937	604,41€
Canton	29312	4500€

Données : INSEE au 01/01/2012

Charge Monsieur le Maire de signer la convention à intervenir avec Caritas Alsace pour la gestion et l'animation de l'épicerie sociale.

DIT que les participations financières pour 2012 seront imputées au compte 6574/020 du budget 2012.

COMMUNE DE FEGERSCHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 9 juillet 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 19

Absents : 08

Procurations : 05

5. Convention constructive d'un groupement commande : travaux bureau de poste.

Dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment communal situé 17 rue de Lyon et abritant les locaux de La Poste, il a été prévu par Habitation Moderne de rénover les deux logements de l'étage, et de les confier ensuite à Habitation Moderne, dans le cadre d'un bail emphytéotique.

Pour mener les travaux à bien, il est proposé de constituer un groupement de commande entre la Ville de Fegersheim et Habitation Moderne, comme le permet l'article 8 du Code des marchés publics.

Cette procédure permettra de lancer les procédures de marchés publics d'une manière conjointe, sous la coordination de la Ville de Fegersheim, afin d'assurer une cohérence entre les travaux des différents espaces de ce bâtiment, un allègement des frais de gestion administrative, ainsi que des économies d'échelle.

Le projet de convention annexé à la présente délibération a été établi conjointement entre les services de la Ville et d'Habitation Moderne.

Le Conseil

Vu l'article 8 du code des marchés publics

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Approuve la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Fegersheim et Habitation Moderne, dont la Ville assurera la mission de coordonnateur, pour les marchés de travaux relatifs au bâtiment situé 17 rue de Lyon à Fegersheim, et autorise le Maire ou son représentant à la signer

Autorise le Maire ou son représentant à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives, à signer les marchés en résultant ainsi que les éventuels avenants et tout autre document concernant les marchés en phase d'exécution.

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 9 juillet 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19 Absents : 08 Procurations : 05

6. Demande de subvention européenne pour la rénovation du bâtiment communal sis 17 rue de Lyon à Fegersheim.

Vu la délibération du conseil municipal du 3 octobre 2011 décidant à l'unanimité d'approuver l'inscription à l'appel à projets énérgivie de la Région Alsace « Rénovation de 100 bâtiments communaux et associatifs en basse consommation » pour la rénovation du bâtiment communal situé au 17 rue de Lyon à Fegersheim ;

Vu le courrier de réponse du Président du Conseil Régional d'Alsace daté du 27/04/2012, indiquant la possibilité d'un subventionnement européen au titre du programme Compétitivité régionale financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER), en complément des aides régionales mais **en plafonnant le montant à hauteur de 30 000 € maximum** ;

Considérant que la demande de subvention européenne doit faire l'objet d'un dépôt de dossier;

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**
Autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention européenne au titre du programme de Compétitivité régionale financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER) pour la rénovation du bâtiment communal, situé au 17 rue de Lyon à Fegersheim.

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 9 juillet 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19 Absents : 08 Procurations : 05

7. Vente de parcelles 556 et 559 de la section 19.

Dans le cadre d'une succession, la SCI HAUTE VUE souhaite acquérir les parcelles 556 et 559 d'une superficie respectivement de 79 et 73 m² de la section 19, propriétés communales situées en zone d'activité classée UX au P.O.S. et occupées actuellement par ladite SCI, et dont une partie est même bâtie.

Pour régulariser la situation foncière de ces parcelles la SCI nous a signifié son accord par courrier du 11 juin 2012 pour les acquérir au prix de 4500 € HT de l'are, soit un montant total de 6840 € H.T., les frais de notaire restant à sa charge. Elle a missionné pour ce faire Maître Alain RAABE, notaire à Strasbourg.

En PJ : - 1 plan

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Donne son accord

pour la vente des parcelles communales cadastrées sous section 19 n° 556 et 559 à la SCI HAUTE VUE pour la somme de 6840 € H.T. les frais d'acte étant supportés par cette dernière;

Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'authentification de l'acte.

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 9 juillet 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 19

Absents : 08

Procurations : 05

8. Café de charlotte.

Suite aux travaux d'aménagement du « Café de Charlotte », des difficultés sont apparues dans le chauffage de l'établissement, liées à des imperfections dans l'aménagement.

Le maître d'œuvre de l'opération a été mandaté aux fins de remédier à ces problèmes, et trouver une solution technique, de manière à éviter que cette situation ne perdure.

Néanmoins, l'exploitant de l'établissement a subi une perte de chiffre d'affaire, ainsi qu'un surcoût en terme de factures d'électricité.

Une négociation a eu lieu avec l'exploitant, à l'issue de laquelle un accord a été trouvé, pour que la Commune prenne en charge un montant de 2.800 € à sa charge, en compensation des frais subis par l'exploitant.

Le Conseil

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Décide de prendre à sa charge un montant de 2.800 €, représentant le manque à gagner subi par l'exploitant du « Café de Charlotte » au cours de l'hiver 2011-2012,

Autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette régularisation et à procéder au mandatement de cette somme à partir du budget communal.

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 9 juillet 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19 Absents : 08 Procurations : 05

9. Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation mise en concurrence par le Centre de Gestion.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Assurances ;
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;
VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;
VU la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de mettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, des conventions de participations mutualisées dans le domaine du risque prévoyance et du risque santé complémentaire pour les collectivités lui ayant donné mandat ;
VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 14 mai 2012
VU l'exposé du Maire ou du Président ;

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire et le risque prévoyance que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2012 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire et le risque prévoyance

Autorise le Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre du recensement de la population retraitée à recueillir auprès des régimes de retraites IRCANTEC/CNRACL/ général et local de Sécurité Sociale la communication des données indispensables à la mise en place de la convention de participation.

Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2013.

Détermine le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit :

pour la santé complémentaire :

fourchette annuelle par agent : de 1 200 à 3000.-€

ET

pour la prévoyance

fourchette annuelle par agent : de 1 200 à 3000.-€

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 9 juillet 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 19

Absents : 08

Procurations : 05

10. Subvention exceptionnelle CES « école de cirque ».

En date du 14 mai dernier, l'association « Les Funs en Bulles », élèves de l'atelier de cirque du collège d'Eschau nous a sollicité pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle pour permettre de financer leur déplacement à Surgères à l'occasion de la 4^{ème} rencontre Internationale du Cirque Scolaire.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Approuve le versement de la subvention d'un montant total de 150.-€ à l'association sportive du collège d'Eschau

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 9 juillet 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19 Absents : 08 Procurations : 05

11. KM Solidarité

Comme l'an passé nos deux écoles élémentaires ont participé à la manifestation « KM SOLIDARITE ».

Cette manifestation a eu lieu les 14 et 15 mai derniers. Les élèves de notre commune ont parcouru 655.60 km. La valeur du kilomètre est 0.20€. Le montant à verser à l'association « ADELE DE GLAUBITZ » de Strasbourg est de 131.12€. Pour compléter cette bonne action il est proposé de verser une subvention totale de 250.-€.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**
Approuve le versement de la subvention d'un montant total de 250.-€ à l'association précitée ci-dessus

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 9 juillet 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19 Absents : 08 Procurations : 05

12. Projet d'établissement de l'école de musique et de danse municipale « Charles Beck ».

La commission Animation-Culture réunie le 31 mai 2012, à l'unanimité des membres présents, propose au C.M. le projet d'établissement de l'Ecole de musique et de danse municipale, ci-joint.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**
Approuve le projet d'établissement de l'Ecole de musique et de danse municipale, tel que présenté

PJ : pour info, le projet pédagogique de l'Ecole de musique et de danse municipale.

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 9 juillet 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19 Absents : 08 Procurations : 05

13. Modification du règlement de l'Ecole de Musique

La commission Animation-Culture réunie le 31 mai 2012, à l'unanimité des membres présents, propose au C.M. les modifications du règlement de l'Ecole de musique et de danse municipale, applicable à compter de la rentrée prochaine.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**
Accepte les modifications telles que présentées,
Autorise M. le Maire à signer le règlement modifié applicable à compter de la rentrée 2012/13.

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 9 juillet 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19 Absents : 08 Procurations : 05

14. Vente de 3 Hautbois

L'école municipale de musique et de danse dispose de 3 Hautbois dont elle n'a plus usage.

Ces derniers avaient en effet été acquis afin d'être loués aux élèves qui désiraient apprendre le hautbois. Depuis plusieurs années, l'instrument n'est plus enseigné dans notre école de musique. La commission Animation-Culture réunie le 31 mai 2012, à l'unanimité des membres présents propose de revendre ces hautbois à l'école de musique de Haguenau, aux conditions tarifaires établies suite à l'estimation des instruments par des professionnels.

En PJ : l'estimation.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Décide la vente des trois hautbois à l'école de musique de Haguenau, pour un montant unitaire de 700.-€,

Autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 9 juillet 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19 Absents : 08 Procurations : 05

15. Rue du Bosquet : abattage d'arbres

***Nature des travaux**

L'aménagement paysager retenu par la municipalité implique la coupe et l'abatage de certains arbres isolés et de petits bosquets. Ces derniers sont en effet situés dans les futurs cheminements et les aires de jeux. Les relevés de terrain (piquetage) effectués en présence du paysagiste ont toutefois permis de conserver une majorité d'arbres sur l'opération.

Conformément aux articles L 130-1 et R 130-1 et suivants du code de l'urbanisme, les coupes et abattages d'arbres situés dans les espaces boisés classés inscrit au Plan d'Occupation des Sols (POS) sont soumis à déclaration préalable.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à déposer une déclaration préalable pour la coupe et l'abatage d'arbres dans le cadre du réaménagement du parc de la rue du Bosquet à Fegersheim

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 9 juillet 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19	Absents : 08 Procurations : 05

Points d'informations

16. Situation financière de la commune

M. le Maire remet en séance la synthèse des comptes 2011, établi par la Trésorerie d'Illkirch Graffestaden. La conclusion du Trésorier est que la gestion de la commune de Fegersheim est correcte.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 9 juillet 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19 Absents : 08 Procurations : 05

Points d'informations

17. Droit d'occupation des sols.

Les membres de la commission Développement Durable – Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme se sont réunis le 14 juin 2012.

L'ensemble des dossiers en cours lui ont été proposés suivant les tableaux ci-joints.

La commission n'a pas émis de remarque particulière.

P.J. : Tableau du 14/6/2012 (6 pages)

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 9 juillet 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19	Absents : 08 Procurations : 05

Points d'informations

18. Syndicat mixte des cours d'eau bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer – Rapport d'activité 2011

M. le Maire informe que le document complet est consultable en mairie comme précisé dans l'ordre du jour.

Il précise également que les travaux réalisés en 2011 sur notre commune ont été l'entretien annuel du cours de l'Andlau dans la traversée d'agglomération.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 9 juillet 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19 Absents : 08 Procurations : 05

Points d'informations

19. SDEA : rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

M. le Maire informe que le document complet est consultable en mairie comme précisé dans l'ordre du jour.

Il précise également que les travaux réalisés en 2011 sur notre commune ont été :

Travaux de rénovation sur la tour d'Ohnheim (Château d'eau).

La mise à l'arrêt de la station de pompage de Fegersheim pendant la phase de travaux cités ci-dessus.

Qualité de l'eau distribuée :

Indice d'avancement de protection de la ressource à 100%

Caractéristique de l'eau distribuée :

Excellente.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 9 juillet 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19	Absents : 08 Procurations : 05

Points d'informations

20. Information points CUS.

Lors des Conseils CUS des 1^{er} et 29 juin derniers, M. le Maire informe qu'aucun point concernant la commune n'a été délibéré.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 9 juillet 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19 Absents : 08 Procurations : 05

Points d'informations

21. Informations du Maire

M. le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux l'information suivante :

- En application de l'article 53 de la loi n° 84-86 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale, informe qu'il a décidé de mettre fin au détachement de M. Alain RINGEVAL sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services.

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 9 juillet 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 19

Absents : 08

Procurations : 05

Points d'informations

21. Informations du Maire – suite -

- Les travaux des deux ponts rue du Moulin ont démarré ce jour, ils devront être achevés pour le 24 décembre 2012.
- L'ancien chemin d'accès aux équipements arrière du Château d'eau depuis la rue Dali n'a plus d'utilité, suite aux récents travaux de rénovation du Château d'eau, l'accès se fait dorénavant uniquement depuis la rue de Gaulle. Suite à des vérifications cadastrales, les fonds de parcelles constituant l'ancien chemin sont rétrocédés gratuitement aux propriétaires et peuvent être clôturés sur limites dès l'automne 2012.
- Le Feg'stival qui a eu lieu le 9 juin dernier a rassemblé plus de 2500 personnes,
- L'école de musique et de danse et l'Harmonie de Fegersheim-Ohnheim ont organisé le samedi 23 juin 2012 les « Flâneries Musicales » sur le parvis de l'Auberge au Soleil d'Or au programme dès 18h des ensembles de l'école de musique (jazz, chorale des enfants) suivis de la nouvelle Harmonie (regroupée avec celle de Plobsheim) avec une quarantaine de musiciens qui ont offert un concert de qualité.
- Soirées des Estivales :
 - 1^{er} rendez-vous le 29 juin dernier au parc rue de la Chapelle pour une grande fête franco-irlandaise à base de musique celtique, plus de 400 personnes étaient présentes.
 - 2^{ème} rendez-vous le 6 juillet 2012 au parc des Tulipes pour une soirée « Jazz Manouche » a également connue un franc succès avec plus de 200 personnes.
- Manifestations à venir :
 - 13 juillet : Après la cérémonie patriotique aux monuments aux morts à 20h, une nouvelle formule bal populaire avec piste de danse à l'extérieur animé par l'orchestre RICO Show, sera proposée.
 - 2 septembre : 4^{ème} édition des Foulées de Fegersheim, avec une petite modification des parcours en raison des travaux rue du Moulin.
- La municipalité a été destinataire d'une lettre de remerciements des élèves du collège d'Eschau, classe 3^{°6} pour la subvention versée dans le cadre de « Mathématiques sans frontières », cette somme leur a permis de passer un moment de détente au Bowling de l'Orangerie à Strasbourg.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 9 juillet 2012 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19 Absents : 08 Procurations : 05

Points d'informations

22. Questions écrites.

Avant de répondre aux questions qui lui ont été transmises jeudi dernier seulement, M. le Maire rappelle que les questions doivent lui être remises dans des délais prévus au règlement intérieur du conseil municipal.

1. Serait-il possible d'avoir le texte du PADD qui sera mis au vote lundi ?

Le document de travail relatif au PADD daté du 20.06.12 a été transmis par courrier en date du 26.06.12 en vue de la commission plénière du 02.07.

2. Modification du POS. Les remarques de certains habitants ainsi que celle de l'association du patrimoine n'ont pas été remises au commissaire enquêteur. Merci de commenter.

Toutes les remarques ont été transmises en temps et en heure au commissaire enquêteur. Une remarque est arrivée hors délai de l'enquête publique; la personne en a été informée par retour de courrier.

3. Quand nous mettrons-nous à rédiger les cahiers communaux ?

Le délai sera fixé par la CUS et devrait intervenir courant 2013.

4. Zone logistique : une réunion d'information avec les riverains de la RD 1083 est-elle prévue ?

Pas pour l'instant, les études de faisabilité restant en cours.